

COMMISSION : REVISION DES LISTES ELECTORALES

Elle a pour rôle l'établissement et la révision des listes électorales. Elle statue sur les demandes d'inscription ou de radiation des listes. Elle s'assure que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à figurer sur la liste électorale.

Elle est composée d'un conseiller municipal titulaire et un suppléant, d'un délégué titulaire et d'un suppléant représentant le Préfet, hors conseil, et d'un délégué titulaire et d'un suppléant représentant le Président du Tribunal de Grande Instance, hors conseil.

Délégué : Dominique DROUET

Membre : Mélanie SERAN

COMMISSION COMMUNAL DES IMPÔTS DIRECTS

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, faisant partie du conseil ou hors conseil dont 1 hors commune

Le conseil municipal doit établir une liste du double de personnes soit 24 et le Préfet désigne les 12 membres.

Membres : Nadine DESLANDES – Sylviane BOUTTELOUP – Jean-Yves NAVEAU – Mickaël GILLETTE – Anthony ORY – Mélanie SERAN – Véronique GARREAU – Laurence LEFEVRE.

Liste des commissions municipales :

COMMISSION DES FINANCES

Commission en charge des finances communales : elle débat sur les orientations budgétaires, veille à garantir une gestion saine et réaliste des finances communales afin de contenir les dépenses publiques et optimiser la capacité d'investissement, tout en maintenant des taux d'imposition modérés. Elle élabore également le budget annuel de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, et en assure le suivi.

Elle est composée de 4 membres : le Maire, président, et trois membres du conseil municipal

Président : Dany PARIS

Membres : Dominique DROUET – Stéphanie MOSSIAT – Mélanie SERAN

COMMISSION : PATRIMOINE - TRAVAUX

Cette commission est chargée des questions relatives à l'entretien du patrimoine communal : bâtiments publics, voirie et réseaux divers. Elle assure le suivi des projets lancés et à venir :

- Aménagement de la salle multi activités.
- Aménagement de la maison de service.
- Réfection de la voirie et des trottoirs.
- Installation des dispositifs de ralentisseurs.
- Rénovation de l'éclairage public.
- Enfouissement des réseaux électriques.
- Aménagement du centre de secours.
- Déploiement des accès pour les personnes âgées et à mobilité réduite.

- Habilitation des chemins pédestres.

Elle est composée de 6 membres : le Maire ou son représentant et 5 membres du conseil municipal.

Délégué : Jean-Yves NAVEAU

Membres : Anthony ORY – Laurent VERON – Laurence LEFEVRE – Mickaël GILLETTE – Mélanie SERAN

COMMISSION : CULTURE – SPORT

Cette commission est chargée d'être en relation permanente avec les responsables des différentes Associations, d'informer le Conseil Municipal des demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer la vie associative culturelle et sportive, de l'organisation, de la préparation et du suivi du déroulement des manifestations festives ou commémoratives. Elle assure le suivi des projets lancés et à venir :

- Travailler main dans la main avec nos associations.
- Proposer des actions culturelles pour tous.

Elle assure également le suivi des locations de salle.

Elle est composée du Maire ou de son représentant et de 5 membres du conseil municipal.

Déléguée : Nadine DESLANDES

Membres : Véronique GARREAU – Nadège HUARD – Dominique DROUET – Anthony ORY – Mélanie SERAN

COMMISSION : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE - URBANISME

Cette commission est chargée de la mise en œuvre du fleurissement et de l'embellissement général de la commune, création d'espaces verts et de massifs. Elle initie les projets, émet un avis et se prononce sur les questions relatives à la gestion des déchets, à la sensibilisation et à la protection de l'environnement. Elle assure la gestion du cimetière et des concessions funéraires. Elle assure le suivi des projets lancés et à venir :

- Aménager la motte féodale en éco-pâturage, pour un entretien régulier et écologique.
- Soutenir les projets écologiques sur la commune.
- Travailler avec nos agriculteurs.
- Travailler avec la communauté de commune, sur les ordures ménagères.

Elle accompagne la mise en place du PLUI instauré par la Communauté de Commune.

Elle est composée du Maire, ou de son représentant et de 5 membres du conseil municipal.

Délégué : Jean Pierre BERSON

Membres : Damien JUSSAUME – Anthony ORY – Laurence LEFEVRE – Laurent VERON – Mickaël GILLETTE

COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES - COMMUNICATION

Cette commission a pour mission d'informer, de conseiller, d'orienter, d'être le relais auprès des personnes en situation de précarité, des personnes âgées, des personnes handicapées de la commune. Elle statuera sur les demandes d'aides sociales. Elle assure le suivi des projets lancés et à venir :

- Continuer le combat pour la sauvegarde de notre maison de retraite.
- Accompagner la population avec de nouveaux services pour les démarches administratives et sociales.
- Soutenir nos commerçants, artisans, Agriculteurs et professions libérales.

Elle est également chargée de la communication externe et interne de la commune (site internet, réseau sociaux, bulletin municipal ...)

Elle est composée du Maire, ou de son représentant et de 5 membres du conseil municipal.

Déléguée : Sylviane BOUTTELOUP

Membres : Stéphanie MOSSIAT – Laurent VERON – Nadège HUARD – Mickaël GILLETTE – Nadine DESLANDES

COMMISSION : AFFAIRES SCOLAIRES

La commission participera aux Conseils d'écoles, sera en relations avec les associations de parents d'élèves. Son rôle sera également de promouvoir des activités pour les enfants.

- Préserver les classes de nos écoles publique et privée.
- Mener une réflexion sur l'implantation d'une aire de jeux.
- Proposer des activités pour les enfants.
- Être en relation avec les Parents et les services de garderie.

Elle est représentée par le Maire et de trois membres du conseil municipal.

Délégué : Dany PARIS

Membres : Mélanie SERAN – Stéphanie MOSSIAT – Damien JUSSAUME

COMITE CONSULTATIF SUR TOUT PROBLEME D'INTERÊT COMMUNAL

La loi permet aux Conseils municipaux de créer des Comités consultatifs sur « tout problème d'intérêt communal » (art. L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ces Comités consultatifs réunissent des personnes volontaires qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal, l'idée étant d'y intégrer des personnalités non élues, particulièrement qualifiées sur le(s) thème(s) à débattre ou directement concernées par un sujet donné. Il est représenté par le Maire ou son représentant et 4 membres du conseil municipal.

Délégué : Dany PARIS

Membres : Nadine DESLANDES – Véronique GARREAU – Jean Pierre BERSON – Sylviane BOUTTELOUP

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE VALLON SUR GEE (C.M.J)

À quoi sert un Conseil Municipal des Jeunes ?

Il permet aux jeunes de s'exprimer au nom de leur génération, de formuler des propositions en y associant des élus et des services municipaux et de participer à la vie de la commune de Vallon sur Gée.

Il est constitué de 9 jeunes de classes de CM1-CM2- 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} domiciliés à Vallon sur Gée.

La durée d'un mandat du Conseil Municipal des Jeunes est de 2 ans renouvelable dans la limite supérieure de la classe.

Il compte 4 commissions de réflexion :

- Solidarité/citoyenneté
- Sport et loisirs
- Culture et animation
- Environnement

Le CMJ permet aux enfants de participer à la vie communale par l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Il est un lieu de discussions, de réflexions, de propositions et d'actions pour les jeunes. Il a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (les élections, le débat contradictoire, le vote) mais aussi par la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes.

Le Conseiller jeune élu est porte-parole des enfants. Par ses propositions, le Conseil Municipal Jeunes participe à l'amélioration du Service Enfance-Jeunesse en permettant aux enfants d'être acteurs de leur commune.

Il est représenté par le Maire ou son représentant et 3 membres du conseil municipal.

Délégué : Dany PARIS

Membres : Damien JUSSAUME – Mélanie SERAN – Stéphanie MOSSIAT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE VALLON – MAIGNE (S.I.V.O.S)

Le SIVOS a la compétence de la gestion des écoles, du transport, des cantines, des surveillances de la population scolaire primaire des communes de Maigné et Vallon sur Gée. Il assure le quotidien du fonctionnement des écoles dont la propriété reste communale. Il est représenté par le Maire et 3 membres du conseil municipal.

Délégué : Dany PARIS

Membres : Mélanie SERAN – Jean Pierre BERSON – Stéphanie MOSSIAT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MAIGNE ET VALLON/GEE (S.I.A)

Le S.I.A a en charge la construction, l'exploitation et le renouvellement d'ouvrages nécessaires à l'assainissement des eaux usées des communes de Maigné et Vallon sur Gée. Il est représenté par le Maire ou son représentant et 3 membres du conseil municipal.

Délégués : Jean Pierre BERSON

Membres : Mickaël GILLETTE – Anthony ORY – Jean Yves NAVEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLIC DE SANTE (C.E.G.V.S)

Membres du conseil d'administration du CEGVS comprenant les EHPAD de Brûlon, Auvers le hamon, Roëzé et Vallon sur Gée. Le Maire et 2 membres du conseil municipal de Vallon sur Gée y siègent.

Délégué : Dany PARIS

Membres : Nadège HUARD – Sylviane BOUTTELOUP

Suppléante : Nadine DESLANDES

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (C.C.L.B.N)

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux).

Membres : Dany PARIS – Jean Yves NAVEAU

REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LA DEFENSE

Un seul membre désigné par le conseil municipal.

Représentant : Dominique DROUET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL BRAINS/GEE - SOULIGNE FLACE

Représentation de la commune au syndicat

Titulaires : Jean Pierre BERSON

Membre : Jean Yves NAVEAU

Suppléants : Mickaël GILLETTE